

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Defoamer HT
Mise à jour : 17.06.2024
Date d'édition : 17.06.2024

Version (Révision) : 4.0.5 (4.0.4)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Defoamer HT
Identifiant unique de formulation : KM00-Q0M0-G00R-FH66

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

PC 0.64 - Additif

Secteurs d'utilisation [SU]

Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Utilisations industrielles

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Bio-Circle Surface Technology AG

Rue : Aahusweg 16

Code postal/Lieu : 6403 Küssnacht am Rigi

Téléphone : 0041 41 878 1166

Télécopie : 0041 41 878 1347

Contact pour informations : service@bio-circle.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+41 (0)442515151
Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum, 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Acute Tox. 4 ; H302 - Toxicité aiguë (par voie orale) : Catégorie 4 ; Nocif en cas d'ingestion.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



Point d'exclamation (GHS07)

Mention d'avertissement

Attention

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

C12-C14 TERT-ALKYLAMINES, ETHOXYLATED, PROPOXYLATED ; N°CAS : 68603-58-7

Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

Conseils de prudence

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/... en cas de malaise.
P330 Rincer la bouche.

Nom commercial du produit : Defoamer HT
Mise à jour : 17.06.2024
Date d'édition : 17.06.2024

Version (Révision) : 4.0.5 (4.0.4)

P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets agréée.

2.3 Autres dangers

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

C12-C14 TERT-ALKYLAMINES, ETHOXYLATED, PROPOXYLATED ; Numéro d'enregistrement REACH : polymer ; N°CAS : 68603-58-7

Poids : $\geq 50 - < 100$ %

Classification 1272/2008 [CLP] : Acute Tox. 4 ; H302

Indications diverses

Pour le texte complet des mentions de danger et des mentions de danger de l'UE, voir SECTION 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.

En cas de contact avec la peau

P353 - Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

Après contact avec les yeux

P351 - Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. P338 - Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche abondamment à l'eau. Faire boire 1 verre d'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eau Brouillard d'eau Mousse Poudre d'extinction Dioxyde de carbone (CO₂) Sable Azote Couverture pour éteindre le feu

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes d'azote (NO_x) Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO₂)
Après dessiccation, le résidu est: Combustible

Nom commercial du produit : Defoamer HT
Mise à jour : 17.06.2024
Date d'édition : 17.06.2024

Version (Révision) : 4.0.5 (4.0.4)

5.3 Conseils aux pompiers

P380 - Évacuer la zone.

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

5.4 Indications diverses

Après dessiccation, le résidu est: Combustible. Le produit lui-même n'est pas combustible. Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection personnel. S'assurer que d'éventuelles fuites pourront être collectées (p.ex. dans des cuvettes ou bouteilles). Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éliminer immédiatement les quantités renversées. Nettoyer avec un matériau absorbant (p. ex. chiffon, non-tissé). Rincer abondamment avec de l'eau. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8
Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8). P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation. Conserver le récipient bien fermé.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Protéger contre : Gel.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques. Observer le mode d'emploi.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Aucune

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelle

Protection yeux/visage



Porter des lunettes de protection en cas d'éclaboussures.

Protection oculaire appropriée

DIN EN 166

Protection de la peau

Nom commercial du produit : Defoamer HT
Mise à jour : 17.06.2024
Date d'édition : 17.06.2024

Version (Révision) : 4.0.5 (4.0.4)

Protection des mains



Modèle de gants adapté : EN 374.

Matériau approprié : NBR (Caoutchouc nitrile)

Temps de pénétration : 480 min.

Épaisseur du matériau des gants : 0,4 mm.

Remarque : Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Remarques générales

Ne pas porter sur soi des chiffons imprégnés du produit. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

8.3 Indications diverses

Aucun essai n'a été effectué. La sélection concernant cette préparation a été effectuée de bonne foi en prenant compte des informations relatives aux composants. La résistance du matériau utilisé pour les gants n'est pas prévisible, un test doit donc être fait avant leur utilisation

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique : Liquide

Couleur : jaune clair

Odeur

caractéristique

Caractéristiques en matière de sécurité

Point de solidification :	(1013 hPa)	env.	-9 °C	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	(1013 hPa)	env.	112 °C	
Température de décomposition :			Aucune donnée disponible	
Point éclair :			négligeable	DIN EN ISO 13736
Température d'auto-inflammation :			Aucune donnée disponible	
Inflammabilité :			non inflammable	
Limite inférieure d'explosivité :			négligeable	
Limite supérieure d'explosivité :			négligeable	
Pression de la vapeur :	(20 °C)		20,3 hPa	Calculé
Densité :	(20 °C)	env.	1,04 g/cm ³	
Solubilité dans l'eau :	(20 °C)		miscible à l'eau	
pH :	(20 °C)	env.	10,6	
log P O/W :			Aucune donnée disponible	
Viscosité cinématique :	(20 °C)	>=	534 mm ² /s	
Viscosité cinématique :	(40 °C)	<	534 mm ² /s	
Seuil olfactif :			Aucune donnée disponible	
Densité de vapeur relative :	(20 °C)	env.	0,6 (air = 1)	
Teneur en COV maximale (CE) :			0 Pds %	
Teneur en COV maximale (Suisse) :			0 Pds %	
Teneur en COV imposable (Suisse) :			0 Pds %	

Nom commercial du produit : Defoamer HT
Mise à jour : 17.06.2024
Date d'édition : 17.06.2024

Version (Révision) : 4.0.5 (4.0.4)

9.2 Autres informations

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4 Conditions à éviter

exposition à des températures extrêmes

10.5 Matières incompatibles

Alcalies (bases), concentré. Acide, concentré. Comburant, fortes.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues.
Produits de décomposition en cas d'incendie: cf. rubrique 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Toxicité orale aiguë

Paramètre : DL50 (C12-C14 TERT-ALKYLAMINES, ETHOXYLATED, PROPOXYLATED ; N°CAS : 68603-58-7)
Voie d'exposition : Par voie orale
Espèce : Rat
Dose efficace : > 1270 mg/kg

Toxicité dermique aiguë

Paramètre : DL50 (C12-C14 TERT-ALKYLAMINES, ETHOXYLATED, PROPOXYLATED ; N°CAS : 68603-58-7)
Voie d'exposition : Dermique
Espèce : Lapin
Dose efficace : > 16000 mg/kg

Corrosion

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Dans de rares cas, le produit peut provoquer des rougeurs passagères de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

légèrement irritant, mais ne relevant pas d'une classification.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

Sensibilisation respiratoire

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Cancerogénité

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Nom commercial du produit : Defoamer HT
Mise à jour : 17.06.2024
Date d'édition : 17.06.2024

Version (Révision) : 4.0.5 (4.0.4)

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

Toxicité pour la reproduction

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

Danger par aspiration

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Autres effets néfastes

Aucune

Informations complémentaires

Préparation non contrôlée. L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants. Préparation non contrôlée. L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson

Paramètre : CL50 (C12-C14 TERT-ALKYLAMINES, ETHOXYLATED, PROPOXYLATED ; N°CAS : 68603-58-7)
Espèce : Tête de boule
Paramètres d'évaluation : Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace : 412 mg/l
Temps d'exposition : 96 h
Méthode : OCDE 203

Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés

Paramètre : EC50 (C12-C14 TERT-ALKYLAMINES, ETHOXYLATED, PROPOXYLATED ; N°CAS : 68603-58-7)
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace : 660 - 1056 mg/l
Temps d'exposition : 48 h
Méthode : OCDE 202

Toxicité sur les microorganismes

Paramètre : EC50 (C12-C14 TERT-ALKYLAMINES, ETHOXYLATED, PROPOXYLATED ; N°CAS : 68603-58-7)
Espèce : Toxicité bactérielle
Dose efficace : > 5000 mg/l
Temps d'exposition : 16 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation

Paramètre : Biodégradation (C12-C14 TERT-ALKYLAMINES, ETHOXYLATED, PROPOXYLATED ; N°CAS : 68603-58-7)
Inoculum : Biodégradation

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Defoamer HT
Mise à jour : 17.06.2024
Date d'édition : 17.06.2024

Version (Révision) : 4.0.5 (4.0.4)

Taux de décomposition : < 60 %
Durée du test : 28 D
Évaluation : Non facilement biodégradable (selon les critères OCDE)
Méthode : OCDE 301F

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Ordonnance sur la prévention et l'élimination des déchets (OLED) RS 814.600.

Avant utilisation conforme

Code de déchet selon les listes de mouvements de déchets

07 06 01S (Eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses)
20 01 29S (Détergents contenant des substances dangereuses)

Autres recommandations de traitement des déchets

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat (Eau (avec détergent)). Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

13.2 Informations complémentaires

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à VVEA.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.4 Groupe d'emballage

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le transport en conteneur pour vrac est interdit selon le Code IMDG.

Nom commercial du produit : Defoamer HT
Mise à jour : 17.06.2024
Date d'édition : 17.06.2024

Version (Révision) : 4.0.5 (4.0.4)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Autorisations et limites d'utilisation

Limites d'utilisation

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n° : 3

Directives nationales

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Suisse

Ordonnance sur les produits chimiques, OChim (SR 813.11)

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques, ORRChim (SR 814.81)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

09. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

16.2 Abréviations et acronymes

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

AOX : composés organiques halogénés adsorbables

AwSV: Ordonnance allemande sur les installations de traitement des substances dangereuses pour l'eau

CAS : Chemical Abstracts Service (subdivision de l'American Chemical Society)

CLP : Règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (Classification Labelling and Packaging)

EAK / AVV : Catalogue européen des déchets / liste européenne des déchets

ECHA : Agence européenne des produits chimiques (European Chemicals Agency)

EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)

GHS : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals)

IATA : Association du transport aérien international (International Air Transport Association)

ICAO : Organisation de l'aviation civile internationale (International Civil Aviation Organization)

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses (International Maritime Code for Dangerous Goods)

OLED : Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets

RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses

TRGS : Prescriptions techniques allemandes pour les substances dangereuses

VbF : Règlement allemand sur les liquides inflammables

COV : composé organique volatil

VwVwS : Instruction administrative relative aux substances dangereuses pour l'eau

WGK : Classe de danger pour l'eau

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

DGUV : Assurance sociale allemande des accidents du travail et maladies professionnelles, Base de données des substances GESTIS

ECHA : Inventaire des classifications et des étiquetages

ECHA : Substances pré-enregistrées

ECHA : Substances enregistrées

Fiches de données de sécurité CE des fournisseurs

ESIS : système européen d'information sur les substances chimiques

GDL : Base de données sur les substances dangereuses des pays

UBA Rigoletto : Base de données de l'Office fédéral allemand de l'environnement sur les substances dangereuses pour l'eau

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil

|-> RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION du 18 juin 2020

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Defoamer HT
Mise à jour : 17.06.2024
Date d'édition : 17.06.2024

Version (Révision) : 4.0.5 (4.0.4)

Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil

16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Évaluation :

Acute Tox. 4 : Méthode de calcul.

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H302 Nocif en cas d'ingestion.

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

16.7 Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.
